

Les formules de Résid'Oise

Formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite, un logement foyer accueille des personnes autonomes mais qui ont besoin d'un cadre sécurisant.

Les résidences proposent des appartements du F1 au F4, offrant aux retraités un logement indépendant avec possibilité de bénéficier de services collectifs dont l'usage est facultatif. Les retraités ont le statut de locataire et disposent de locaux communs.

En cas de maladie brève et bénigne, les résidents peuvent rester dans leur appartement et ce, grâce à l'aide des services de maintien à domicile et de leurs enfants qui suppléent à la perte momentanée de l'autonomie.

Lors d'une hospitalisation, chacun conserve son appartement pour la durée qui lui convient.

Le bien-être et la sécurité au quotidien

Chaque résident jouit de son appartement comme tout locataire, il rentre et sort de la résidence comme il le souhaite et dispose d'un badge de l'entrée principale: chaque résidence est sécurisée par un système Vigik.

Une auxiliaire de vie sociale est présente chaque jour de la semaine. Pour les nuits et week-end, un n° d'urgence permet de joindre à tout moment une coordinatrice d'astreinte.

Les personnes désirant intégrer un logement foyer de Résid'Oise doivent être valides et autonomes, capables de vivre de manière habituelle dans un logement indépendant, même si elles ont besoin occasionnellement d'être aidées. Les personnes âgées résidentes peuvent, si nécessaire, faire appel à toutes sortes de services d'aide à domicile externes à la structure (aide ménagère, porteur de repas etc...).

Des logements adaptés aux attentes de chacun

Les appartements sont non meublés. ils sont composés au minimum d'une entrée avec placard, d'une pièce à vivre, d'un coin cuisine (évier et plaques électriques) d'une salle de bain équipée de douche et wc.

Chaque résidence dispose d'une salle climatisée et aménagée pour toutes les activités proposées. Certaines disposent de chambre d'hôtes, de bibliothèque, de différents salons (coiffure, pédicure...)

Les résidences permettent une indépendance de vie. Les personnes âgées sont locataires de leur appartement.

En logement foyer et en cas de faibles ressources, les seniors de plus de 60 ans peuvent bénéficier de différentes aides financières. Selon les revenus, une partie de la redevance peut être prise en charge par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de l'Allocation Logement ou de l'Aide Personnalisée au Logement.